

Rapport annuel de la FMH 2000

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000

Erika Flückiger, déléguée de la direction

Avant-propos du président

Le présent rapport ne peut être accueilli dans sa juste perspective que par comparaison avec de précédents rapports annuels. Cette perspective montre dans quelle mesure les activités et travaux de la FMH se sont développés, aussi bien en étendue qu'en profondeur. Simultanément, nous sommes fiers de relever que les dépenses n'ont pas suivi le même rythme. Une gestion logique des fonds et des niveaux d'intervention, accompagnée d'efforts visant les nécessaires économies, même sur des points de détail, ont permis ce résultat.

L'augmentation des activités de la FMH à l'étranger, surtout dans l'espace européen, n'occupe curieusement qu'une modeste place dans ce rapport. Cela montre de manière évidente dans quelle mesure notre politique professionnelle est encore axée sur la Suisse, tant au niveau structurel que sur celui des mentalités. Ne risquons pas de méconnaître à quel point notre politique professionnelle est d'ores et déjà dirigée par les décisions de l'Union européenne. On ne peut qu'espérer que le corps médical, après la clôture de toutes les activités liées au TarMed, pourra commencer à saisir la portée de ces réalités combien plus importantes et décisives à long terme. Comité permanent (CP), FEAM (Forum européen des associations nationales de médecins et de l'OMS), UEMO, UEMS, etc. sont des sigles qui s'imposeront bientôt dans l'esprit de tout médecin suisse.

L'occasion m'est donnée ici de remercier toutes les personnes actives en politique professionnelle ainsi que leurs assistants au Secrétariat général, tout comme les secrétariats des sociétés médicales cantonales et de discipline médicale. L'actuelle politique professionnelle des médecins de ce pays, dont la position est en constante amélioration ces dernières années, serait impensable sans leur engagement encore empreint des idéaux du système de milice. Pour revenir au volet étranger, il n'est pas inutile de relever que ce type d'organisation fait des envieux chez nos consœurs et confrères vivant dans des pays où tous les aspects de leur quotidien professionnel sont souvent déterminés par des fonctionnaires sans relation aucune avec la réalité médicale et celle du patient.

Hans Heinrich Brunner

Président

Comité central

Lors de la Chambre médicale ordinaire de juin 2000, au cours de laquelle on a procédé aux réélections au sein du Comité central (CC) pour la nouvelle période de quatre ans, jusqu'en 2003 y compris, trois membres du CC ont donné leur démission: le *Dr René Salzberg*/département de la formation postgraduée et continue; le *Dr Eduard Eicher*/département de l'assurance-qualité – promotion de la qualité et le *Dr Alexander von Wyttenbach*. Les nouveaux membres suivants ont été désignés:

Mme le *Dr Susanna Stöhr* – représentante de la Société bâloise de médecine, Mme le *Prof. Verena Briner*, représentante de l'Association des médecins principaux d'hôpitaux de Suisse (AMPHS) et le *Dr Franco Muggli* – représentant de l'Ordine dei Medici del Cantone Ticino.

Le renouvellement partiel de l'organe de direction de la FMH et le début d'une nouvelle période administrative sont l'occasion de revenir ici plus longuement sur les diverses tâches et activités des membres du Comité central.

L'an 2000 a vu se tenir 11 séances du CC, dont neuf séances en plénum d'une journée (CC et cadres du secrétariat général) et deux séances d'un jour et demi (dont une séance en conclave). De plus, le CC s'est réuni deux fois pour une séance «au vert» d'une journée et demie afin de se consacrer à des sujets demandant à être approfondis et d'aborder des réflexions stratégiques à long terme. Les décisions du CC concernant des affaires décidées en plénum sont régulièrement publiées dans le Bulletin des médecins suisses (BMS). Concernant les séances en conclave, certaines affaires ne sont pas encore à un stade de maturation permettant d'en relater ici la teneur. Au cours de ces séances, le CC s'est aussi notamment penché de manière exhaustive sur les progrès des négociations TarMed et les tâches qui lui sont inhérentes, sur la nouvelle organisation TarMed, ainsi que sur les contacts avec les plus hautes autorités politiques et administratives de la Confédération. D'autres sujets ont été traités, comme celui de la réorganisation du secrétariat général, qui s'impose en raison de l'entrée en vigueur de la loi sur l'exercice des professions médicales. Il s'agira en effet de créer une structure au sein de la FMH relativement autonome sur le plan financier pour le département de la formation postgraduée et continue (création d'un centre de coûts). D'autre part, il faudra préparer la succession de M. F.-X. Deschenaux, secrétaire général, qui prendra sa retraite à la fin de 2001.

Les représentants du CC mandatés au sein des conseils d'administration informent régulièrement le CC sur les affaires des entreprises dans lesquelles la FMH a des intérêts, ce qui permet à l'organe directeur de la FMH de prendre, le cas échéant, les décisions qui s'imposent à court terme. Les chefs de départements renseignent également régulièrement le CC.

L'entrée en fonction de nouveaux membres au sein du CC a conduit à une nouvelle répartition des domaines d'activité. Cette réorganisation, encore en

cours, s'achèvera dès la fin de l'immense tâche que représente les négociations du TarMed, permettant ainsi au président, le Dr H. H. Brunner, si ce n'est de se retirer, du moins de prendre quelque distance.

La répartition des domaines d'activité est actuellement la suivante:

Tarifs

Le *Dr Hans Heinrich Brunner* est encore momentanément responsable de ce domaine qu'il songe remettre en temps voulu.

Formation postgraduée et continue

Le *Dr Max Giger* est responsable des tâches à court, moyen et long terme suivantes: informatisation et récolte de données, reconnaissance et évaluation des établissements de formation postgraduée, réglementation pour la formation continue, réglementation pour les non-porteurs de titres de spécialistes.

Santé publique

Mme le *Dr Ursula Steiner* bénéficie du soutien, si besoin est, de Mme le *Dr Christine Peter*.

Activité médiatique

Dr Claude Aubert.

Médicaments

Dr Max Giger. Les dossiers «propharmacie» et «distribution de médicaments au cabinet médical» passeront en temps voulu aux mains du *Dr R. Laetsch*.

Médecine d'urgence

Dr Reto Laetsch. Il prendra à cœur, également, les questions de la médecine de premier recours.

Assurance qualité/promotion de la qualité

Dr Hans Heinrich Brunner.

Coordination des travaux des représentants médicaux au sein des diverses commissions de l'assurance sociale

Mme le *Dr Christine Peter*.

Contacts avec le Parlement

Dr Yves Guisan (contacts s'ajoutant à ceux établis par le *Dr H. H. Brunner* et *M. F.-X. Deschenaux*).

Les membres du Comité central nouvellement élus en juin 2000 intégreront peu à peu les domaines dans lesquels ils étaient déjà actifs, encore actifs ou dans lesquels ils ont déjà acquis une utile expérience.

- Mme le *Dr Susanna Stöhr*: formation postgraduée et continue.
- Mme le *Prof. Verena Briner*: questions hospitalières.
- M. le *Dr Franco Muggli*: formation postgraduée et questions tarifaires.

Les membres du Comité central «sans portefeuille» ne sont pas inactifs pour autant. Au contraire, ils peuvent être appelés par le président ou le CC à remplir à court terme des missions spécifiques.

Afin de faire connaître la position de la FMH sur toutes les questions importantes des divers domaines d'intérêts, le CC informe les plus hautes instances politiques, le Parlement et l'administration fédérale. Il cultive les contacts avec la Conférence des directeurs des affaires sanitaires, non sans demander, bien entendu, l'avis des sociétés cantonales de médecine et des sociétés de discipline médicale et prend clairement position sur les consultations lancées par les autorités politiques ou administratives, voire les deux.

Eléments à retenir des domaines relevant du Comité central

Formation postgraduée et continue

Direction du domaine: Dr Max Giger; direction du département: Me Christoph Hänggeli; Diplômes/commission des titres: Esther Würz, responsable d'équipe, Margret Brügger, Simone Minder, Katrin Flück, collaboratrices spécialisées; Esther Rüegg, collaboratrice Secrétariat/formation continue/formation postgraduée: Petra Baeriswyl, responsable d'équipe, Renate Jungo, collaboratrice spécialisée (Domaine et dpt: 7,8 postes de travail à 100%, état au 31.12.2000)

Le domaine de la formation postgraduée et continue et le département du même nom au sein de la FMH ont été et demeurent en pleine mutation. Après plus de vingt ans à la tête du domaine de la formation médicale, le *Dr René Salzberg* a passé le flambeau à son successeur, le *Dr Max Giger*. Etant donné que, dans ce domaine, le délégué du CC et le responsable du département concerné au Secrétariat général doivent avoir des relations de travail beaucoup plus étroites qu'ailleurs, nous rapportons ici simultanément les activités du domaine relevant du CC et du département au Secrétariat général.

Le responsable du domaine, à l'instar de celui du département, a été absorbé principalement par la révision de la loi sur l'exercice des professions médicales d'octobre 1999 et les travaux qui en ont résulté. Contre toute attente, les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, ainsi que la loi sur l'exercice des professions médicales ne sont pas entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Ils n'entreront vraisemblablement pas non plus en force le 1^{er} juillet 2001. On négocie dès lors une date d'entrée en vigueur probable au 1^{er} janvier 2002. Les anciens titres de spécialistes FMH relevant du droit privé seront alors remplacés par des titres postgrade fédéraux. L'exécution des modalités de la formation postgraduée demeure cependant sous l'égide de la FMH, dans le cadre d'une accréditation délivrée par les autorités fédérales.

La Chambre médicale ordinaire de juin 2000 a donné son accord à la nouvelle Réglementation pour la formation postgraduée (RFP). Celle-ci adapte les bases réglementaires de la FMH aux conditions générales de la nouvelle loi tout en lui conférant des structures efficaces et légères à la fois. La nouvelle RFP donne également un point d'ancrage à d'importants éléments de l'assurance qualité, afin de promouvoir, à l'égard de la reconnaissance des établis-

sements de formation, une amélioration permanente de la qualité de la formation médicale (concept de formation postgraduée, visites d'établissements). Dans le cadre du projet démarré en 1994 «nouvelle systématique des titres de spécialistes», un grand nombre de titres de spécialistes ont été révisés, de nouveaux titres ont été créés, ainsi que des formations approfondies, des attestations de formation complémentaires (AFC) et des certificats d'aptitude technique (CAT). Le projet arrive ainsi pratiquement à sa fin – la mise au net des anciennes sous-spécialités est terminée, y compris pour l'angiologie, la chirurgie de la main, la médecine intensive et la rhumatologie.

Le projet concernant la *loi sur l'exercice des professions médicales* a été étudié, notamment en ce qui concerne les conséquences de son entrée en vigueur pour la FMH, ainsi que les mesures à prendre, internes et externes, afin d'assurer une approche sans failles de toutes les tâches relevant du domaine de la formation postgraduée et continue et de contribuer à sauvegarder le haut degré d'organisation de la FMH. D'autre part, des propositions de solutions de la part du CC ont été décidées en première lecture, de manière à présenter un concept définitif lors de la Chambre médicale ordinaire de mai 2001.

Il ressort notamment de ces propositions de solution que la direction du domaine et du département de la formation postgraduée et continue doit demeurer, en tant que centre de coûts, au sein de la FMH, afin de créer l'entière transparence sur les entrées et les dépenses et de permettre ainsi de facturer le coût réel des octrois de titres de spécialistes. Dans cet ordre d'idées, un aspect important à considérer est de récompenser les membres de la FMH de leur affiliation en les faisant bénéficier d'une réduction de la cotisation de membre lors de l'acquisition d'un titre de formation postgrade fédéral. Concrètement, une intense préparation a été nécessaire, des mois durant, afin de débattre de la répartition des tâches entre la FMH et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de la formulation définitive de l'Ordonnance concernant la loi sur l'exercice des professions médicales (qui contient en particulier des dispositions sur le port des titres, la tenue d'un registre de tous les porteurs de titres et les facilités d'octroi accordées aux praticiens non-porteurs de titres en vertu du droit transitoire). Un aide-mémoire en a résulté qui contient des informations exhaustives sur les nouvelles conditions-cadres après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'UE.

Concernant le *projet de Réglementation pour la formation continue de la FMH (RFC)*, il convient de noter que tous les programmes de formation continue des sociétés de discipline médicale sont entrés en vigueur en 2000. Une équipe de consultants, sous la direction du Dr René Salzberg, est chargée de coordonner, d'harmoniser et d'évaluer les activités du domaine de la formation continue à l'échelle nationale. Le port du futur titre postgrade fédéral n'étant plus lié à l'affiliation à la FMH, un diplôme de formation continue sera créé, attestation de qualité exclusivement réservée aux membres de la FMH. Une révision

de la RFC sera soumise à la Chambre médicale en mai 2001.

A la suite de la révision de la RFP, il s'agira (après que les établissements de formation aient été répartis uniquement selon des autodéclarations et des critères structurels) de déterminer les critères décisifs de la qualité de la formation postgraduée selon une démarche se rapportant à des processus. Les visites d'établissements permettent d'apprécier et d'assurer la qualité de la formation postgraduée. Le projet «*établissements de formation postgraduée*», qui fait état de ces critères, a pour but ultime la certification des établissements de formation.

En 2000, les médecins assistants ont procédé à la *4^e évaluation des établissements de formation*. Dans ce contexte, l'annonce a été faite à plusieurs reprises déjà que les résultats de cette enquête auraient des conséquences plus directes sur la reconnaissance des établissements de formation: ceux d'entre eux qui ne satisfont pas aux critères ou ne participent pas à l'évaluation statistique seront examinés et réévalués.

Se fondant sur les rapports annuels et d'évaluation, la Chambre médicale ordinaire de juin 2000 a décidé de prolonger de deux ans le projet «*financement de l'assistantat au cabinet médical*» lancé par le Collège de médecine de premier recours (CMPR).

Avec l'introduction par le CC, au 1^{er} janvier 2001, *d'autres examens de spécialistes avec obligation de réussite*, plus de la moitié des examens de spécialiste acquièrent ainsi un effet éliminatoire.

La création du programme de CAT du CMPR «*Pratique de laboratoire au cabinet médical*», en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, satisfait à une exigence d'assurance qualité pour les laboratoires qui figurait depuis de longues années déjà dans le projet Qualab. La mise en application aura lieu par le CMPR au cours de la seconde partie de 2001.

Tous les programmes de formation postgraduée dans lesquels la «*qualification pour les examens radiologiques à fortes doses*» exige une réglementation particulière ont également été mis en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Les exigences de la loi sur la radioprotection doivent par ailleurs être remplies.

Le projet lancé en 2000 intitulé «*perspectives de la formation postgraduée*» aura pour cible le domaine des «*jeunes médecins/Medical Workforce*».

Quelques données statistiques:

Dans l'ensemble, 812 titres FMH ont été décernés, dont 311 formations approfondies au cours de l'année sous revue. Les disciplines les plus représentées sont les suivantes:

médecine interne	188
médecine générale	96
psychiatrie et psychothérapie	61
anesthésiologie	51
pédiatrie	44
gynécologie et obstétrique	37
chirurgie	31
rhumatologie	24
cardiologie	22

En ce qui concerne le nombre de titres décernés à des femmes, il a été de 290 pour les titres de spécialiste et de 71 pour les formations approfondies, ce qui représente à nouveau une augmentation par rapport à 1998 (223 titres/1 formation approfondie) et 1999 (268 titres/14 formations approfondies). Les femmes viennent en tête pour le nombre de titres décernés en pédiatrie (30 sur 44), en gynécologie et obstétrique (23 sur 37) et en psychiatrie d'enfants et d'adolescents (6 sur 9).

Au cours de l'année, la commission des titres a rejeté 35 demandes officielles de titres et 8 demandes de certificats LAMal. Des 33 recours interjetés, 11 d'entre eux l'ont été en raison de plans de formation rejetés. Des 41 recours traités en totalité (dont 8 pendants depuis 1999), 22 ont été acceptés, 19 rejetés et 13 sont encore en suspens.

En 2000, 228 certificats attestant les deux ans de formation postgraduée exigés par l'art. 36 LAMal ont été délivrés.

La commission des titres a établi, de surcroît, 846 plans de formation postgraduée. Le département de la FP a répondu directement à 176 demandes de plans de formation.

Au cours de l'exercice, la *Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC)*, sous la direction du responsable du domaine, a tenu deux séances plénières (le 6 avril 2000 et le 28 septembre 2000), sans compter plusieurs séances de bureau et de commission. Elle a tout particulièrement examiné l'ensemble des nouveaux programmes révisés de titres de spécialistes, les formations approfondies, les AFC et les CAT pour les soumettre ensuite au CC et à la Chambre médicale.

Des rencontres ont régulièrement lieu avec les représentants des facultés de médecine. Tant le responsable du domaine que celui du département ont pris part, au cours de l'année sous revue, à une journée de réflexion.

Par ailleurs, le responsable du domaine a participé, en 2000, à des assemblées annuelles ou des réunions en conclave de la Société suisse de médecine interne (SSMI), de la Société suisse de chirurgie orthopédique et de la Société suisse de gynécologie et obstétrique.

Hormis les tâches évoquées, le département de la formation postgraduée et continue attache également une grande importance à l'information. Me Christoph Hänggeli, chef du dpt, a pris part à de nombreuses séances d'information auprès des facultés, des écoles d'officiers sanitaires, etc., dans le but premier d'apporter tous les éclaircissements voulus sur la chaîne entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'UE. D'autre part, la page d'accueil internet de la FMH (www.fmh.ch) a été considérablement revue et augmentée. Les informations que l'on y trouve sous les diverses rubriques sont consultables et actualisées en permanence.

Ce domaine de tâches, soumis à des exigences élevées et en constante extension, exige à l'échelle opérationnelle un déroulement des actions clair et efficace. Un projet spécial d'informatique est consacré à l'informatisation de la formation postgraduée et

continue». La rubrique s'y rapportant est plus exhaustive à ce sujet.

Jeunes médecins/Medical Workforce

Dr Ludwig T. Heuss, responsable du domaine

Le domaine «jeunes médecins» a toujours eu une fonction hybride, en ce sens que son orientation ne se fonde pas sur un thème, mais sur un groupe d'âge. Le but poursuivi demeure principalement celui de l'engagement dans le domaine des questions de formation postgraduée, d'organisation et de structure hospitalière (table ronde des médecins d'hôpitaux). Il s'agit aussi (cf. plus loin) de mieux promouvoir le développement du marché du travail. La plupart des sujets débattus au Comité central concernent l'avenir de l'ensemble de la relève médicale, en particulier et très directement, ce qui exige une présence sur tous les fronts. Par le choix de Mme le *Dr Susanna Stöhr* au sein du Comité central, la Chambre médicale a tenu compte de la structure démographique et de l'importance de la relève.

Le débat sur l'adaptation des structures de notre formation postgraduée aux règles de l'Union européenne (UE) et la restructuration du département de la formation postgraduée et continue ont été au centre des travaux au cours du premier semestre de l'an 2000. Dans cette optique, le responsable du domaine représente désormais la FMH au sein du comité pour les examens fédéraux de médecine tout en participant régulièrement aux réunions des doyens des facultés de médecine et en siégeant à la commission des recours en matière de demandes de titres FMH. La révision de la loi plus que centenaire sur l'exercice des professions médicales et la soumission de principe du mandat de formation postgraduée de la FMH à une loi fédérale devrait néanmoins avoir d'autres conséquences de taille à l'avenir. En effet, ce pan important de l'assurance qualité, sur le plan de la politique de la santé, acquiert désormais et pour la première fois un fondement juridique. La formation postgraduée (à l'avenir obligatoire) des médecins diplômés, destinée à faire de ceux-ci des spécialistes dans un domaine particulier, s'appuie sur l'objectif premier d'assurer et d'améliorer leurs connaissances particulières et la qualité de ces dernières. Dans un système de marché aussi hautement réglementé que celui de la santé, on ne saurait ignorer la somme d'impondérables susceptibles de marquer son évolution dans les années à venir. Dès lors, une autre question se pose, hormis celle de l'assurance qualité de la formation postgraduée médicale: pour quel environnement professionnel les médecins spécialistes de demain seront-ils formés? Dans son travail stratégique à long terme, le Comité central devra nécessairement accorder à l'évolution et à l'organisation du marché du travail médical un regain d'attention.

La formation postgraduée d'aujourd'hui déterminera la structure de la médecine de demain dans le système de santé publique. Aussi difficile que soit la définition d'une planification des besoins médicaux, une question inévitable sera de savoir de combien de médecins nous aurons besoin à l'avenir et avec quelle formation postgraduée. L'envergure future des be-

soins en la matière est soumise à un grand nombre de facteurs d'influence. Un rôle central sera joué, en l'occurrence, non seulement par l'évolution de la médecine, mais aussi par l'importance accrue de la médecine ambulatoire et semi-ambulatoire, la libre circulation de personnes en Europe et surtout le nombre accru de femmes dans la profession de médecin. Dès lors, le Comité central a décidé d'accorder à ces aspects une importance particulière, notamment au projet intitulé «*Medical Workforce*», situé au point de rencontre du domaine de la «formation postgraduée et continue» et de celui des «jeunes médecins».

Une tâche d'orientation thématique attend le responsable du domaine, outre ses tâches déjà évoquées. Le débat est lancé sur ce que doit être à l'avenir le nombre des «fournisseurs de soins médicaux», comme on les désigne en langage administratif. Dans cet ordre d'idées, le responsable du domaine a assisté à une audition publique au sein de la commission du Conseil national pour la sécurité sociale et la santé, à une table ronde avec Mme R. Dreifuss, Conseillère fédérale, sur la question de la limitation de l'établissement en pratique privée, ainsi qu'à sept exposés tenus sur le sujet à divers endroits en Suisse, sans compter la participation au projet de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) sur la réorientation de la médecine.

En marge de la question de la situation sur le marché du travail, on trouve également la collaboration au projet «*perspectives de la formation postgraduée*», lancé et soutenu par la FMH, la Conférence des directeurs des affaires sanitaires (CDS), H+ Les hôpitaux de Suisse et l'Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique (ASMAC), ainsi que le débat sur les places de médecins d'hôpitaux spécialistes (cf. le site internet www.vision-weiterbildung.ch). Quelques cantons ont déjà introduit cette nouvelle catégorie de médecins d'hôpitaux, d'autres sont sur le point de le faire. Une enquête est en cours auprès des hôpitaux afin de mieux définir les besoins et l'organisation de ces places. Le responsable du domaine, qui agit ici également dans la fonction de chef de projet, bénéficie du soutien d'une collaboratrice à 50% (poste de travail financé par les organisations faitières susmentionnées).

Hormis ces thèmes spécifiques au domaine, le Dr L. T. Heuss prend deux autres tâches particulièrement à cœur: en premier lieu la collaboration au sein du conseil d'administration des *Editions médicales suisses EMH* – la FMH détient la majorité du capital-actions – qui se sont développées très positivement depuis la restructuration. Il convient d'évoquer également la collaboration au sein de la rédaction du *Forum Médical Suisse (FMS)*, un nouveau produit de l'édition qui tient non seulement à faire preuve d'esprit d'innovation, mais à souligner l'importance de la formation postgraduée et continue pour la FMH. Les activités des éditions médicales suisses EMH feront l'objet d'un rapport annuel séparé, après l'assemblée générale.

Enfin, le Dr L. T. Heuss, en tant que Bâlois, a été nommé délégué au sein du Conseil de fondation de la *Caisse des médecins suisses*, une organisation re-

connue d'utilité publique qui poursuit les objectifs traditionnels de solidarité et d'assistance, à savoir le soutien apporté à des médecins tombés dans les difficultés financières sans faute de leur part.

Médecine de premier recours

Dr Reto Laetsch, responsable du domaine

Les tâches suivantes sont dévolues à ce domaine:

Le responsable du domaine représente la FMH dans les débats, séances de cadres et séances en conclave de la Société Suisse de Médecine Générale (SSMG) et du Collège de médecine de premier recours (CMPR). Il représente la FMH également auprès de la délégation suisse à l'Union européenne des médecins omnipraticiens (UEMO) (cf. contacts internationaux).

Au cours de l'exercice, le responsable du domaine a présenté un exposé sur la position de la FMH par rapport à l'*Etude sur les laboratoires de cabinets médicaux*. Un siège lui est aussi réservé au forum «*Sauvetage en Suisse*» de la FMH. Le forum s'est penché au cours de l'année sur la formation postgraduée et continue des médecins dans le domaine de la médecine d'urgence et du sauvetage. Il a élaboré des critères de qualité pour le service d'urgence médicale et a précisé ses positions spécifiquement médicales dans la chaîne de sauvetage.

Le forum a également visité et reconnu des cours de formation postgraduée et continue de la Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage (SSMUS) et de l'armée. Dans sa fonction de président du forum, le responsable du domaine a tenu un exposé sur la formation postgraduée en médecine d'urgence et de sauvetage lors du 10^e symposium suisse sur le sauvetage et a participé à une conférence-débat à la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) sur les catégories de formation.

Le responsable du domaine siège au sein de la *Swiss Medical Rescue and Emergency Conference (SMEDREC)*, une commission instituée par la FMH et l'Interassociation de sauvetage (IAS). La SMEDREC a élaboré, en 2000, des directives médicales dans le domaine de la chaîne de sauvetage, dans le cadre des normes globales et européennes. Les sujets abordés ont été la défibrillation par des profanes, le tri préliminaire dans le système de guidage des patients lors d'accidents de masse et le nouveau cours de premier secours de l'Alliance suisse des samaritains (ASS). Le responsable du domaine a tenu un bref exposé lors de la 1^{re} conférence sur la médecine de sauvetage.

Le responsable du domaine est aussi membre du comité du service sanitaire au sein du *Service sanitaire coordonné (SSC)*. Les travaux ont été surtout consacrés, en 2000, au projet de protection de la population.

Au sein de la *Commission du compendium*, qui s'est principalement penchée, au cours de l'exercice, sur les effets de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT), le responsable du domaine a représenté les intérêts du consommateur.

Il a enfin assumé son mandat au conseil d'administration de la *Caisse suisse des médecins* et à partir du 1^{er} janvier 2001, il siègera au sein de la *Commission fédérale des prestations (CFP)*.

Domaines de la santé publique et de la prévention au Secrétariat général

Responsable du domaine: Mme le Dr Ursula Steiner, vice-présidente; coordinatrice: Mme Barbara Weil (1 poste de travail à 100%, état au 31.12.2000)

Là aussi, la collaboration entre la responsable du domaine et la coordinatrice au Secrétariat général a été très étroite.

La *Commission fédérale pour la prévention du tabagisme*, dont fait partie la responsable du domaine, n'a siégé qu'une fois au cours de l'année en raison de l'élection de son président, Francesco Cavalli, à la tête du groupe parlementaire socialiste. Le projet de programme de prévention 2001 à 2005 de l'OFSP a été élaboré à l'intention du Conseil fédéral.

La responsable du domaine a pris part à trois séances de comité de l'*Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)* et au plénum. En 2000, les activités de l'AT se sont concentrées sur les jeunes. Des programmes pour arrêter de fumer sont lancés pour les années 2000 à 2002 sous le titre «Je ne fume pas, je gagne». Ils s'adressent à des jeunes dont l'âge et la forme de tabagisme diffèrent. Pour les 12 à 15 ans, l'importance est donnée au principe de rester non-fumeur. Des classes scolaires ou des groupes entiers s'engagent à demeurer 6 mois sans fumer. Pour les 16 à 20 ans, l'accent est mis davantage sur l'arrêt du tabagisme, dont la promotion se fait dans les écoles, les associations sportives, les réunions de jeunes, ainsi que par le biais d'un forum de discussion sur l'internet et par l'introduction de programmes de désaccoutumance tabagique déjà existants, comme par exemple «Objectif non-fumeur» et «Nouveau plaisir – sans tabac». La collaboration est encouragée avec les sociétés, associations et entreprises dans le but d'offrir un travail de documentation et d'information sur la prévention du tabagisme dans les écoles.

La FMH a activement participé, avec la responsable du domaine, à la «Journée sans tabac», le 31 mai 2000. La FMH soutient également le projet de l'OFSP «Centres suisses de santé sans fumée».

Le *projet de prévention «Vivre sans tabac»*, placé sous la responsabilité de Barbara Weil, coordinatrice au Secrétariat général, est destiné au corps médical. La documentation de base en allemand et en français a été remaniée en 2000.

Pour la *Commission nationale de travail politique de la drogue (CPD)*, la responsable du domaine a pris part en tout à 7 séances du comité et du plénum. Les sujets traités ont été la préparation d'une prise de position concernant la loi fédérale sur les stupéfiants, ainsi que sur le projet de loi sur la séparation des rentes d'argent (la prévention et la réadaptation sociale et médicale des personnes sous dépendance en tant qu'éléments centraux de la politique confédérale des quatre piliers nécessitent des moyens supplémentaires, ce qui explique les souhaits exprimés d'une affectation ciblée de l'argent confisqué émanant du trafic de drogue).

La responsable du domaine représente la FMH dans le groupe consultatif de la *campagne de prévention contre l'alcoolisme «ça débouche sur quoi?»*,

un programme lancé conjointement par l'OFSP, la Régie fédérale des alcools et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA). La FMH participe à la *partie du projet concernant les médecins*. Barbara Weil, coordinatrice, travaille étroitement avec le responsable du programme, le *Dr Beat Stoll*. Les travaux pour 2000 ont porté sur la mise sur pied d'un groupe d'experts, la formation des directeurs de séminaires, la présentation du programme à divers congrès spécialisés et autres manifestations, la poursuite des travaux pour la documentation de base (consultation), ainsi que la collaboration lors de l'élaboration d'autres documents.

La *Commission fédérale pour les problèmes liés au sida (CFPS)*, dans laquelle siège la responsable du domaine, s'est réunie trois fois en plénum au cours de l'exercice. Cette dernière a pris part également à deux séances de la *sous-commission santé et questions sociales* qui se voue tout particulièrement à l'introduction du test rapide et à son influence sur la situation relative aux tests en général. En novembre, le *Prof. R. Lüthi*, pionnier des questions du sida et président de longue date de la CFPS, a donné sa démission. La décision d'effectuer le passage du domaine de recherche sur le sida et le VIH de l'OFSP au Fonds national à partir de 2001 met fin aux activités menées jusqu'ici, ainsi qu'à l'existence de la sous-commission. La CFPS connaîtra une nouvelle composition en 2001. La responsable du domaine demeure membre de la commission.

Le Comité central a délégué la responsable du domaine au sein du conseil de la *Fondation sur le dépistage précoce du cancer*. Elle a participé à 4 séances du conseil de fondation, ainsi qu'à la réunion organisée sur le thème du dépistage mammaire par le *Dr J. G. Schmidt*, Einsiedeln. Le conseil de fondation s'est penché surtout sur la rédaction finale du rapport sur le dépistage mammaire, qui n'a pu être mené à l'échelle du pays entier, manque de financement oblige.

La fondation devra revoir sa ligne de conduite par rapport à la politique pratiquée en matière de cancer par la fondation *Oncosuisse* (cf. plus bas).

La responsable du domaine a noué de premiers contacts avec le secrétaire d'*Oncosuisse* en décembre 2000. Elle s'est informée sur les projets en cours et a débattu d'une participation de la FMH.

La *Fondation pour l'encouragement à l'allaitement maternel* a été créée en juillet 2000. La responsable du domaine a été désignée par le CC comme déléguée au sein du conseil de fondation. Les deux séances de l'an 2000 ont été consacrées aux activités du programme suisse de l'UNICEF et aux discussions concernant les programmes à court et à moyen terme. La fondation s'est donné pour objectif de faire qu'au moins 80% des nourrissons soient nourris au sein pendant au moins 4 mois.

La responsable du domaine cultive également des relations avec l'*Association suisse des infirmières et infirmiers (ASJ)*. Elle a participé à 3 séances au cours desquelles une déclaration commune a été élaborée sur l'encouragement de la médecine palliative.

Dans le cadre du projet de prévention *Crise et sui-*

cide, placé sous la responsabilité de la coordonnatrice au Secrétariat général, un remaniement de la documentation de base a eu lieu et l'on a procédé à la rédaction d'un nouveau chapitre sur le suicide des jeunes. Par ailleurs, de premiers entretiens et des approches ont eu lieu sur un projet de fondation pour la prévention du suicide, dont la réalisation est prévue pour 2001. La responsable du domaine, pour sa part, a participé à une séance en novembre à ce sujet.

La responsable du domaine est également membre du *Sénat de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM)* – deux séances ont eu lieu en 2000 – ainsi que membre de la *Commission centrale d'éthique de l'ASSM* (5 séances en 2000). Elle est plus particulièrement membre de la *sous-commission sur la stérilisation* (1 journée et 3 séances) et de la *sous-commission sur les mesures de contrainte* (6 séances). Dans le cadre de la sous-commission sur la stérilisation, une collaboration a aussi été établie avec un *groupe de travail du Département fédéral de justice et police*, qui se penche sur la révision du droit de tutelle et l'élaboration d'un projet de loi pour le nouveau droit de protection des personnes.

En l'an 2000, le plénum du Sénat de l'ASSM s'est principalement penché sur l'euthanasie (symposium d'octobre 2000), sur les directives concernant la stérilisation des personnes mentalement déficientes (présentées ultérieurement une fois de plus en consultation sous une forme différente), sur le remaniement et la nouvelle version des directives médico-éthiques sur l'accompagnement médical des patients en fin de vie ou souffrant de troubles cérébraux extrêmes, ainsi que sur le problème des nouveau-nés en état végétatif permanent et les auditions d'experts sur le thème de la technologie génétique.

Parmi les autres mandats confiés à la responsable du domaine, il convient de citer:

- la participation à deux séances de la *Fondation suisse pour la promotion de la santé (Fondation 19)*, qui a pour but de réaliser des campagnes de prévention destinées au public sur la promotion de la santé en général.
- l'approche du problème concernant l'Office fédéral des réfugiés (ODR). En effet, après qu'il soit apparu clairement, au cours de l'année 1999, que l'ODR n'accordait que peu d'intérêt à la position de la FMH sur les *rapports médicaux et expertises dans le domaine de l'asile*, les contacts ont été suspendus et la responsable du domaine s'est efforcée, au cours de l'exercice, d'avoir un entretien avec Mme Ruth Metzler, Conseillère fédérale, qui l'a cependant dirigée vers le directeur de l'ODR. Après quelques attermoissements, un rendez-vous a été fixé en février 2001.
- les mandats confiés par le CC: la responsable du domaine a participé aux séances de la *Fondation enfant et violence*, de la *Ligue pulmonaire suisse* (élaboration d'un nouveau manuel sur la tuberculose), du *Comité des médecins en faveur de l'environnement*, ainsi qu'à deux séances consacrées à des sujets tels que la dépendance à l'internet et l'exploitation des conditions de dépendance.

Le département «Prévention» du Secrétariat général dirigé par Mme Barbara Weil a géré les projets suivants au cours de l'exercice écoulé:

- *Projet VIH*: envoi de documentation et d'information aux personnes intéressées.
- *Campagne BACK in time*: les responsables de séminaires reçoivent de la documentation sur demande.
- *Collège-M*

Secrétariat du Collège-M: Le département «Prévention» a tenu le secrétariat du Collège-M dès la création de la fondation. Au début du mois d'août 2000, le secrétariat a été transféré au Collège-M. *Forum mondial de la santé (FMS)*: Dans le cadre des activités du Collège-M, le département «Prévention» a effectué des travaux préparatoires en vue du congrès du FMS qui s'est déroulé du 11 au 13 mai 2000 à Interlaken.

Séminaires de gestion de la qualité et programme de base pour la formation en management de la FMH: Dans le cadre des activités du Collège-M, divers travaux préparatoires ont également été effectués pour le Dr P. Berchtold. Par la suite, l'ensemble des dossiers a été transféré directement au Collège-M.

La collaboratrice de Mme Weil, Mme Nadine Czibula qui occupait un poste à temps partiel, a quitté la FMH (pour raison de maternité). Le poste n'a pas été pourvu.

Produits thérapeutiques

Responsable du domaine: Dr Max Giger

Le responsable du domaine est membre de la Commission fédérale des médicaments et de la sous-commission «médecine classique». Dans l'année sous revue, deux séances en plénum d'une journée, ainsi que 4 séances de la sous-commission ont été organisées. Les documents nécessaires à la préparation des séances sont très volumineux et la charge de travail importante, sans compter les autres séances avec les représentants de l'industrie pharmaceutique.

Le Dr Giger représente également la FMH dans la Commission de recours de l'Union intercantonale de contrôle des médicaments (UICM) qui a siégé deux fois au cours de l'exercice écoulé.

En outre, le Dr Giger a principalement travaillé sur la prise de position de la FMH concernant les *ordonnances relatives à la Loi sur les produits thérapeutiques* (médicaments et produits médicaux). Il a également participé à deux séances sur la distribution des médicaments et leur remboursement, ainsi qu'à trois séances sur le *modèle de distribution des médicaments dépendant des prestations*.

Au cours de l'année 2000, il a également dirigé deux séances de la *Fondation pour la sécurité des médicaments/Comprehensive Hospital Drug Monitoring (CHDM)*.

En tant que président du *Centre suisse de pharmacovigilance (CSPV)*, le Dr Giger a dirigé de nombreuses séances et négociations pour savoir si le CSPV continuera de recenser les cas présumés d'effets in-

désirables de médicaments sous la loi sur les produits thérapeutiques (LPT).

Dans le cadre des *cours de gestion de la qualité* organisés par la FMH, le Dr Giger a organisé un séminaire sur la qualité de la pharmacothérapie.

Autres mandats du Dr Giger:

- Il a été élu par le Conseil fédéral comme membre de la Commission fédérale de la protection contre les radiations et a ainsi participé à deux séances plénières d'une journée, ainsi qu'aux séances du comité. En outre, il a rédigé une prise de position et participé à deux séances du groupe d'accompagnement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant l'étude sur l'exposition aux radiations dans le domaine médical.
- En tant que membre du *Conseil d'administration de FMH-Services*, le Dr Giger a dirigé une séance en l'an 2000.
- Il a aussi été désigné par le Comité central pour siéger au comité de la *Caisse de compensation des médecins, des médecins-dentistes, des vétérinaires et des chiropraticiens (caisse n° 28)*. Au cours de l'exercice 2000, il a participé à deux séances du comité et à une séance de la commission.

Assurance-qualité/promotion de la qualité

Chargé du domaine: Dr Eduard Eicher (jusqu'en juin 2000); ensuite: Dr Hans Heinrich Brunner

Comme nous l'avions déjà indiqué lors de la séance de la Chambre médicale de juin 2000, le *Dr Eduard Eicher*, a quitté le Comité central de la FMH. Il a cependant mené à terme jusqu'à la fin 2000 (et au-delà) certains travaux du domaine AQ/PQ dont il avait la charge au Comité central.

Le présent rapport se réfère donc principalement au domaine d'activité dont le Dr Eicher était chargé en tant que responsable de l'assurance et de la promotion de la qualité.

Chirurgie ambulatoire

La CTM maintient son contrat d'assurance-qualité concernant les salles d'opérations ambulatoires de cabinets médicaux privés en Suisse. Lors de l'exercice 2000, la Commission paritaire CTM/FMH, représentée par le Dr Eicher, a procédé régulièrement à de nouvelles accréditations et indemnisé les frais réels d'infrastructure des salles d'opérations de cabinets médicaux selon la liste des indications. Le projet «transparence et adéquation de l'arthroscopie du genou» va continuer jusqu'au recensement de 500 cas. Au cours de l'exercice 2000, les 10 inspections de salles d'opération de cabinets médicaux, choisies selon le principe du hasard, ont servi au contrôle des mesures d'hygiène. Au cours de l'exercice écoulé, les certificats de formation continue de 12 médecins ont également été vérifiés selon ce principe. Depuis l'entrée en vigueur de la convention AQ, environ 1/4 des médecins contrôlés ont reçu un rappel et ont été invités à fournir le certificat en question l'année suivante. Aucune sanction n'a dû être prise jusqu'à présent.

Implants mammaires en silicone

Le groupe de travail dirigé par le Dr Eicher a cherché à améliorer l'information des femmes et des médecins. Dans le cadre du congrès annuel de la Société suisse de chirurgie plastique, reconstructive et esthétique des groupes d'entraide ont été créés et les organisations de patients ont été entendues. La nouvelle brochure d'information (brochure de l'OFSP remaniée) a été publiée en décembre 2000.

Recommandations pour le traitement des saignements post-ménopausiques

Après une longue période de préparation, les «recommandations pour le traitement des saignements post-ménopausiques» de la Société suisse de gynécologie et obstétrique (SSGO) établies selon les directives de la «Task force guidelines» ont été soumises au Comité central.

Ces recommandations remarquables remplissent toutes les exigences de la directive pour les recommandations de pratique clinique de la FMH. L'expérience ainsi acquise sera prise en compte par la «Task force guidelines» et par la Commission «recommandations pour la pratique clinique» dans l'évaluation formelle et méthodologique des recommandations pour la pratique clinique.

Recommandations concernant le diagnostic mammaire par palpation

La partie diagnostique des recommandations a été élaborée au cours de l'exercice 2000 et soumise à la task force pour évaluation et au Comité central pour approbation définitive. En ce qui concerne les recommandations sur le carcinome mammaire, de nombreux problèmes ont dû être résolus. Dans plusieurs groupes de travail, les thèmes suivants ont été traités: traitement chirurgical du carcinome mammaire; carcinome in situ, traitement radio-oncologique, traitement palliatif. Il faudra attendre l'été 2001 pour la rédaction finale des textes. La recherche de consensus et les tests cliniques seront effectués ultérieurement.

Communauté de travail nationale pour la promotion de la qualité en santé publique (CNQ):

Le Dr Eicher, président de la CNQ, constate que les buts fixés, à savoir l'élaboration de critères supradisciplinaires pour la garantie de la qualité en Suisse, ainsi que la mise sur pied d'un soutien méthodologique, n'ont pas pu être atteints. La CNQ est restée un lieu d'échange d'idées entre les fournisseurs de prestations, les assureurs et les autorités. La FMH a quitté la CNQ au 31 décembre 2000.

De la «Task force guidelines» à la Commission «recommandations pour la pratique clinique» de la FMH (CRPC-FMH)

L'année dernière, le *Dr Brunner* a pris la direction de la «Task force guidelines». Etant donné que la publication et la mise en application des recommandations pour la pratique clinique font partie des tâches permanentes de la FMH, la «Task force guidelines», dont

la durée est limitée dans le temps, a été remplacée par la *Commission «recommandations pour la pratique clinique» de la FMH*. Etant donné aussi qu'au cours de ces prochaines années, il faudra s'attendre à une augmentation du nombre de recommandations pour la pratique clinique, les travaux concernant l'informatisation de la procédure d'approbation par la CRPC ont débuté en l'an 2000. En 2001, ladite procédure d'approbation pour l'obtention de la certification «recommandations pour la pratique clinique approuvées par la FMH» sera structurée et simplifiée.

Les projets «*Accréditation/certification d'institutions*» ont été lancés à la fin de l'année 2000. En outre, la FMH s'est fortement engagée, notamment en raison des nombreux cas discutés dans la presse, dans le domaine des erreurs médicales. Le domaine AQ/PQ a été entièrement restructuré. Ces mesures prendront effet en 2001.

Relations avec le Parlement

Les contacts avec les instances politiques et les différents offices fédéraux sont assurés par le président, le secrétaire général, et par d'autres membres du Comité central de la FMH, ainsi que ponctuellement par le *Dr Pierre Bonfils, délégué de la FMH*.

Le fait que le *Dr Yves Guisan*, vice-président du Comité central soit également Conseiller national simplifie beaucoup les rapports avec les plus hautes instances politiques de notre pays, ainsi qu'avec le Parlement.

Le *Dr Guisan* ne défend pas seulement le point de vue de la FMH dans les commissions ou les séances plénières du Conseil national (première partie de la révision de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal), diverses initiatives (PS, Denner, pharmaciens), mais également devant ses confrères lors de séminaires (TarMed, CAMS, etc.) ou directement devant l'administration fédérale (suppression de la TVA obligatoire pour les prestations médicales, en particulier dans le domaine de la chirurgie plastique, reconstructive et esthétique; rencontre avec M. le Conseiller fédéral Pascal Couchepin en compagnie du président de la FMH). En tant que membre de la «Commission de la sécurité sociale et de la santé publique» du Conseil national (thèmes traités: LAMal, tout particulièrement AI, mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux, clause du besoin et obligation de contracter) et de la «Commission de la science, de l'éducation et de la culture» (thèmes traités: initiative sur le génie génétique, ordonnances à la loi sur la procréation médicalement assistée, loi sur les professions médicales, mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux), le *Dr Guisan* a également participé aux *Journées de réflexion* (entre la FMH et les doyens des facultés de médecine) qui ont lieu deux fois l'an, ainsi qu'au groupe de projet «Perspectives formation post-graduée».

Statistiques médicales

Le *Dr Guisan* représente la FMH à la Commission suisse de statistiques sanitaires (CSSS). Au cours de l'exercice écoulé, il a participé à deux séances plé-

nières et à quatre séances du comité. Le projet de statistique médicale prend du retard et est sujet à des problèmes de coordination entre la Confédération et les cantons. La CSSS cherche à élaborer un concept statistique pour les institutions ambulatoires et le domaine de l'invalidité intégrant des paramètres sociaux et une statistique des soins. En raison du manque de moyens du groupe «Santé» de l'Office fédéral de la statistique (OFS), ledit projet n'avance que très lentement malgré l'urgence régnant dans ce domaine. A part ça, l'observatoire de la santé doit travailler en étroite collaboration avec la CSSS. Grâce aux moyens supplémentaires de l'observatoire de la santé, il devrait être possible de réaliser certains projets de recherche parallèlement à la saisie des données, ce qui, en principe, ne fait pas partie des attributions de l'observatoire de la santé, mais fait partie intégrante de son fonctionnement. Ces moyens supplémentaires sont cependant encore trop limités pour faire face aux problèmes fondamentaux de gestion du système de santé.

«Ministre sans portefeuille» au Comité central

Les membres du Comité central qui n'ont pas la charge d'un domaine particulier, se sont acquittés des tâches suivantes au cours de l'exercice 2000:

Le *Dr Yves Guisan, vice-président de la FMH*, était vice-président du comité de *H+ les hôpitaux de Suisse*. En l'an 2000, il a ainsi participé à 12 séances du comité et accompli des tâches particulières, à savoir la négociation de la convention-cadre TarMed avec le Concordat des assureurs-maladie suisses (CAMS) et la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS).

Le *Dr Guisan* représente la FMH au sein du *Forum santé 2005*, un groupe d'étude auquel tous les partenaires du domaine de la santé participent, hormis la CDS et le personnel soignant. Cette lacune devrait être comblée en 2001, du moins en ce qui concerne le personnel soignant. Le Forum 2005 organise chaque année une manifestation pour présenter ses activités, à laquelle participent environ 200 personnes du domaine de la santé. En outre, le Forum organise 7 à 8 séances par année, ce qui implique l'étude de nombreux dossiers et un grand travail de rédaction.

C'est dans ce contexte que le *Dr Guisan* a donné plusieurs conférences en tant que représentant de la FMH, notamment à la SUPRA, la SSMG, la Réassurance, la Société suisse de bioéthique médicale, le Club des chirurgiens d'Olten, les assistantes médicales et les Entretiens de Beaulieu/Genève.

Mme le Dr Marie-Christine Peter est membre de la *Commission fédérale des prestations générales, du groupe de travail PET et de la Task force PET*.

Le Comité central a délégué le *Dr Peter* au *Conseil de fondation du Forum mondial de la santé*, dont le congrès annuel s'est tenu en mai 2000.

Le *Dr Peter* est aussi membre du G7, du Comité directeur des programmes nationaux de lutte contre le cancer, ainsi que dans la Commission des spécialistes de la Société suisse d'allergologie et d'immu-

nologie clinique (SSAI). En tant que déléguée du CC, elle a également participé aux séances du Comité et à l'Assemblée des délégués de la Société médicale de la Suisse romande (SMSR), à l'assemblée générale de la Société médicale du Valais et à celle de l'Association des médecins du Valais central, aux réunions à huis clos de la Société suisse de médecine interne (SSMI), ainsi qu'à l'assemblée annuelle de l'Association suisse des femmes-médecins (ASFM).

Le *Dr Claude Aubert* est membre de la *Commission de recours pour les titres de formation postgraduée*, ce qui implique l'étude des dossiers et la participation aux séances. Les demandes de titre sont ensuite soumises au Comité central.

Le *Dr Aubert* fait partie du Conseil d'administration des *Editions médicales suisses SA (EMH)* et écrit régulièrement des éditoriaux dans le *Bulletin des médecins suisses*.

Il est aussi délégué du Comité central au Sénat de l'Académie suisse des sciences médicales et à la Commission centrale d'éthique médicale.

En outre, le *Dr Aubert* est également membre du Comité de la Caisse de compensation des médecins, dentistes, vétérinaires et chiropraticiens et du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et des vétérinaires (PAT/LPP).

Le *Prof. Verena Briner* a participé en l'an 2000 à une séance avec des représentants de la Société suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux consacrée aux banques de données des médicaments à l'hôpital. Etant donné qu'il existe déjà de très bonnes banques de données (Fondation pour la sécurité des médicaments/Comprehensive Hospital Drug Monitoring [CHDM]), il ne s'agit pas d'en créer une nouvelle mais de compléter les banques de données existantes.

Le *Prof. Briner* est également membre de la Commission fédérale des moyens et appareils.

Relations avec les institutions et organisations internationales

Le président, le secrétaire général et les membres du Comité central entretiennent des relations avec de nombreuses institutions et organisations européennes et internationales. Ce rapprochement est d'autant plus important que la Suisse ne fait pas partie de l'Europe.

UEMO

En tant que responsable du domaine des médecins de premier recours, le *Dr Reto Laetsch* représente la FMH au sein de la délégation de l'Union européenne des médecins omnipraticiens (UEMO). En l'an 2000, il a participé à des manifestations à Florence et à Zurich (organisation par la FMH). L'UEMO a principalement traité les thèmes suivants: la formation postgraduée et continue, l'assurance qualité, la prévention et l'informatique. Le *Dr Laetsch* a en outre participé au Congrès «General Practice Year 2000» organisé par l'UEMO et WONCA EUROPE.

UEMS

En tant que représentante du corps médical suisse, la FMH participe depuis plus de 15 ans à l'*Union européenne des médecins spécialistes (UEMS)*. Au départ, elle n'était que membre associé et depuis une dizaine d'années elle est membre à part entière de l'UEMS. Il s'agit là d'une position exceptionnelle qui illustre aussi l'estime dont jouit la FMH, étant donné que l'UEMS est une organisation de la Communauté européenne et que la Suisse n'en fait pas partie. Au début de la collaboration entre l'UEMS et la FMH, le *Dr Salzberg* était le seul délégué de la FMH (chaque membre ordinaire a droit à deux délégués). En 1999, il a été nommé vice-président (ad personam) et est ainsi devenu membre de l'Executive Council (nommé pour 3 ans). Au cours de l'exercice écoulé, le *Dr Salzberg* a participé aux deux séances annuelles du Management Council (assemblée générale), ainsi qu'aux séances des deux groupes de travail «Harmonization Committee» et «CME/CPD». Lorsque le *Dr Salzberg* a démissionné du Comité central en juin 2000, il a été décidé qu'avec le *Dr Giger*, le nouveau responsable du domaine FPC, ils continueraient de représenter la FMH jusqu'au Management Council de novembre 2001, dont l'organisation a été confiée à la Suisse.

Le second siège de délégué sera occupé par le président de la FMH dès 2001. A la demande de la FMH, le *Dr Salzberg* reste vice-président de l'UEMS jusqu'en 2002 et remplace le *Dr Brunner* aux séances si celui-ci est empêché.

AEMH

Le *Dr E. Eicher* était trésorier de l'*Association européenne des médecins hospitaliers (AEMH)* et membre du comité exécutif jusqu'à la fin 2000. Le *Dr Yves Guisan*, vice-président de la FMH, lui succédera en tant que responsable de la délégation suisse. L'AEMH organise chaque année une séance plénière à laquelle le *Dr Eicher* a participé avec *Mme Dania Ischi*, juriste à la FMH. Les conseils de *Mme Ischi* étaient d'autant plus précieux que de moins en moins de juristes des 15 pays membres accompagnaient leur délégation.

L'ancienne secrétaire générale de l'AEMH ayant démissionné, le *Dr Eicher*, qui planifiait de ce fait de transférer le secrétariat de l'AEMH à Bruxelles, s'est vu proposer le poste pour quelques années, étant donné qu'il connaît l'AEMH dans les moindres détails depuis 1987. Il entrera probablement en fonction au 1^{er} janvier 2001. Il fera toujours partie du comité de l'AEMH, mais sera neutre face à la délégation suisse et indépendant par rapport à la FMH et à l'Association des médecins principaux d'hôpitaux de Suisse (AMPHS).

MEDICA

En tant que membre du Comité central, le *Dr Eicher* a également représenté la FMH au sein du Comité de MEDICA à Düsseldorf. Il sera remplacé par le *Dr H. H. Brunner*.

Forum européen des associations nationales de médecins et Organisation mondiale de la santé (FEAM/OMS)

Au cours de l'exercice 2000, le *Dr René Salzberg* a représenté la FMH au FEAM et dans le comité de liaison. Une réunion de 3 jours avec les délégués de pays membres et avec les organisations membres du FEAM/OMS a une nouvelle fois été organisée en l'an 2000. Le FEAM, qui comprend les associations médicales indépendantes d'Europe (dont la FMH) et les responsables de la section européenne de l'Organisation mondiale de la santé, s'est réunie en mars 2000 à Varsovie sur invitation de l'Organisation des médecins polonais. Les thèmes suivants ont été traités: autonomie du médecin, développement et amélioration des systèmes de santé européens, épidémiologie des maladies infectieuses en Europe et nouvelle structure du Forum/OMS. Le congrès 2001 qui se déroulera à Ljubljana (Slovénie) devra permettre d'approfondir ces questions et de prendre des décisions.

Comité Permanent des Médecins de la Communauté européenne (CP) et Conférence internationale des Ordres médicaux et organisations analogues (CIO)

Le CP et la CIO sont deux organisations internationales dans lesquelles la FMH a un statut d'observateur depuis plusieurs dizaines d'années pour le CP et depuis 10 ans pour la CIO. Grâce à une participation régulière (principalement du secrétaire général) aux séances desdites organisations, la FMH a ainsi pu garder contact avec les hauts responsables de la politique professionnelle des organisations médicales des divers pays européens. Les très bons contacts entre la FMH et les représentants des diverses délégations nationales ont facilité l'échange d'informations et de documentation et ont également permis de répondre à des questions concrètes.

Au cours de l'exercice 2000, la CIO a invité le *Dr Eduard Eicher* à donner une conférence sur la compétence médicale, l'assurance qualité et l'évaluation.

Indemnisation des membres du Comité central

En règle générale, les membres du Comité central ont une activité à plein temps, sauf le président de la FMH et le responsable du domaine de la formation postgraduée et continue, lesquels sont quant à eux engagés à temps partiel à la FMH. Les nombreuses tâches, hormis les séances, qui incombent aux membres du CC représentent une grande charge de travail et influe, notamment en raison d'absences répétées, sur l'activité du cabinet médical. Ces effets se font d'autant plus sentir que la densité médicale est aujourd'hui plus importante qu'il y a 10 ans.

Les membres du CC touchent des indemnités de séance et leurs frais de déplacement sont remboursés. La préparation des séances et l'étude des dossiers sont également comprises dans lesdites indemnités.

Pour les tâches complémentaires que le président ou le plénum du CC attribuent à un membre, celui-ci reçoit des vacations. La participation aux séances et les frais de déplacements sont également indemnités.

Politique professionnelle de la FMH

Chambre médicale

Dans l'année sous revue, 2 Chambres médicales ont été organisées. La séance extraordinaire s'est déroulée le 2 février 2000 et la séance ordinaire les 21 et 22 juin 2000.

La *Chambre médicale extraordinaire* était principalement consacrée au *TarMed* et aux concepts complémentaires et aux conventions tarifaires concernant la version alpha 2.2 du *TarMed*, à la convention AA/AM/AI et à la convention-cadre avec le CAMS, ainsi qu'à la détermination des positions de négociations avec les assureurs et le DFI.

A l'ordre du jour de la séance ordinaire de la Chambre médicale figuraient les affaires statutaires (comptes annuels, budget, cotisations de membre, etc.), les élections de renouvellement des organes de la FMH pour la période administrative 2000 à 2003 (Comité central, présidence et vice-présidence, présidence de la Commission pour la formation postgraduée et continue [CFPC], Commission des finances, le bureau du Conseil suisse de déontologie et la Commission consultative pour les négociations concernant la structure tarifaire *TarMed*), les modifications des statuts (composition, structure et manière de travailler du Comité central, les critères pour la garantie de la proportionnalité dans la répartition des sièges entre les sociétés de discipline médicale prévue par les statuts), la formation postgraduée (révision et création de titres de spécialiste, création d'attestations de formation complémentaire et de certificats d'aptitude technique, révision de la RFC, loi sur l'exercice des professions médicales: attribution de titres fédéraux de formation postgrade aux non-porteurs de titre), l'admission de l'Association suisse des chiropraticiens en tant que 4^e société fondatrice de la caisse de compensation n° 28, la révision partielle du code de déontologie de la FMH, informations orales concernant la loi sur les produits thérapeutiques et l'obligation de contracter, ainsi que sur le *TarMed* (révision 2000, modèle tarifaire de la FMH, déclaration d'intentions concernant la version alpha 3.0 de la structure tarifaire, convention-cadre CAMS-FMH, concept de neutralité des coûts CAMS-FMH, concept de valeur intrinsèque, convention-cadre, concept de neutralité des coûts et valeur initiale du point tarifaire, ces derniers relevant du domaine AA/AM/AI, plan d'introduction des tarifs *TarMed*, votation générale et informations concernant le transfert électronique des données).

Les rapports et les décisions des Chambres médicales ont été publiés dans le Bulletin des médecins suisses (BMS n° 12/2000 et n° 31/2000).

Conférence des présidents

Deux Conférences des présidents ont été organisées en l'an 2000, dont la première le 13 janvier 2000 et la seconde les 26 et 27 avril 2000. La CP du mois de janvier était exclusivement consacrée au *TarMed* (en vue de la Chambre médicale extraordinaire du 2 février 2000), alors que celle du mois d'avril traitait des

affaires de la Chambre médicale ordinaire de juin 2000.

Société médicale de la Suisse romande (SMSR)

Les contacts avec la SMSR sont assurés par les membres romands du CC et, selon ses disponibilités, par le *secrétaire général* de la FMH et par le *Dr Pierre Bonfils*. Ce dernier s'est toujours efforcé de traduire en français les plus importants communiqués du président. La responsable du Service romand d'information médicale, Mme Brigitte Mottet accompli d'une grande partie des tâches administratives de la SMSR et gère le «Fonds Louis Mégevand».

Commission des finances (COFI)

La Commission des finances est nommée par la Chambre médicale. Elle est chargée de vérifier les recettes et les dépenses, ainsi que la politique de placement de la FMH et établit un rapport à l'intention de la Chambre médicale.

Au cours de l'exercice 2000, la COFI a organisé trois séances avec le secrétaire général et une séance avec le Comité central. Le *Dr A. El-Hoiydi* de Delémont (représentant de la SMSR) ayant démissionné de la COFI, le *Dr P. Guillaume* de Fribourg lui succédera.

Au cours des séances précitées les affaires suivantes ont été traitées: comptes annuels, budget et sociétés de participations à la FMH (élaboration d'un règlement). Des renseignements concernant des affaires spécifiques ont également été demandés.

Secrétariat général

Cette rubrique concerne les activités de quelques services et départements en l'an 2000.

Service tarifaire de la FMH

Markus Baumgartner, responsable; Sandra Lichtsteiner, Petra Steinmann, collaboratrices (état au 31.12.2000: 2,9 postes de travail à 100%)

Il n'est pas étonnant que le service tarifaire de la FMH ait été confronté au cours de l'année 2000 à un nombre plus important de questions de la part des membres et des sociétés médicales en ce qui concerne le TarMed. Force était de constater qu'il régnait une grande insécurité au sujet du TarMed et de ses conséquences. Les questions portaient notamment sur le principe des droits acquis, les titres de spécialiste et le TarMed, la date d'introduction du TarMed et la formation sur le TarMed. En l'an 2000, les collaborateurs du Service tarifaire ont consacré presque un tiers de leurs temps à répondre aux appels téléphoniques concernant le TarMed.

TarMed

Au cours du premier semestre 2000, le service tarifaire a organisé dans toute la Suisse des séances d'information d'une journée sur le TarMed, auxquelles plus de 1500 médecins ont participé. Des séances d'informations spéciales ont également été organi-

sées pour les sociétés cantonales de médecine. En outre, de nombreux CD-ROM de formation sur le TarMed ont été envoyés.

En outre, des remaniements de la structure tarifaire TarMed ont été organisés en collaboration avec les sociétés cantonales de médecine et, à la fin de l'année, les dernières mises au point et corrections ont été effectuées sur la base des propositions des sociétés de discipline médicale.

Au cours de l'exercice 2000, des cours de formation ont été organisés (formation d'instructeurs, création d'un classeur de formation et d'un CD-ROM de formation). Les collaborateurs et le responsable du service tarifaire ont participé à de nombreux *groupes de travail* sur le TarMed.

Commission fédérale des moyens et appareils

Avant l'élection du Prof. Briner, au sein de la Commission susmentionnée, qui a pour but de traiter la liste des moyens et appareils, un membre du service tarifaire prenait part aux séances.

Commission paritaire de confiance (CPC)

La CPC est chargée de régler les divergences d'interprétation entre les caisses-maladie et les fournisseurs de prestations. Une séance est organisée par trimestre à laquelle participe un membre du service tarifaire paritaire.

Assurance-qualité au laboratoire d'analyses médicales (Qualab)

La FMH représente les laboratoires des cabinets médicaux au sein de la Commission suisse pour l'assurance qualité au laboratoire médical (Qualab) laquelle procède aux contrôles de qualité dans les laboratoires.

Le service tarifaire est chargé de vérifier la participation aux contrôles de qualité obligatoires. En l'an 2000, environ 500 laboratoires ont pris part aux essais de qualité. Le service tarifaire organise également des séminaires pour les assistantes médicales des laboratoires d'analyses médicales des cabinets médicaux.

Chirurgie ambulatoire (cf. aussi Comité central)

Le service tarifaire gère le secrétariat et récolte les demandes d'accréditation. Là aussi, le nombre de demandes a augmenté au cours de l'année 2000 et plus de 120 salles d'opération de cabinets médicaux ont été accréditées.

Communication

Reto Steiner, attaché de presse (1 poste à 100%)

Ce département fait office de *centrale de renseignements* et d'information pour les membres de la FMH, les journalistes, les organes officiels, les organisations, les associations, etc. qui souhaitent obtenir des informations sur des sujets spécifiques. La population a également sollicité ce service pour des questions très diverses, à savoir quel type de médecin dois-je consulter? Où puis-je suivre tel type de thérapie? A la télévision, j'ai vu une opération qui me concerne... Quel est le meilleur chirurgien esthétique du pays, etc.?

Le département «Communication» s'occupe également du *site internet de la FMH*. Les pages internet consacrées à la formation postgraduée et continue ont été étendues en raison de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux.

En 2001, le site internet de la FMH sera remanié tant sur le plan graphique que du contenu.

Service romand d'information médicale (SRIM)

Brigitte Mottet (1 poste à 100%)

La FMH gère un bureau à Lausanne qui ne traite pas seulement les expertises extra-judiciaires, mais qui noue également des contacts avec la presse en Suisse romande. L'inscription du SRIM dans l'annuaire a inévitablement généré un nombre plus important de demandes de la part de la population. Les informations fournies se sont traduites par une image positive de la FMH auprès du public.

Congrès FMH en l'an 2000

La FMH a organisé deux congrès en décembre 2000 sur les thèmes suivants: «Fin de la distribution directe de médicaments par le médecin» et «Liste des analyses – laboratoire d'analyses médicales: quelles perspectives?». Les deux manifestations ont suscité un grand intérêt.

Bulletin des médecins suisses

Dr Markus Trutmann, rédacteur en chef

Le Bulletin des médecins suisses (BMS) est toujours en mouvement! En effet, depuis qu'il est publié par les Editions médicales suisses SA (EMH) son concept doit être revu et adapté en permanence aux nouvelles exigences. La période passée sous revue a été marquée par un besoin accru de la part du lectorat de disposer d'informations actuelles et fiables sur la politique professionnelle (quelque peu embrouillée parfois), besoin au demeurant justifié. On peut dire que la nouvelle équipe décentralisée a démontré son efficacité à cet égard comme elle a prouvé aussi son indépendance rédactionnelle face à l'éditeur et aux EMH en pratiquant une politique rédactionnelle libérale, se voulant un reflet équilibré des opinions, le BMS étant une tribune où la diversité des opinions doit trouver place à côté de la voix officielle de la FMH.

Au cours de l'année écoulée, les autres titres de l'éditeur ont fait l'objet d'une refonte (cf. le rapport annuel ultérieur sur les EMH), non sans une répercussion importante sur le BMS puisque, à partir de 2001, le *Swiss Medical Weekly* reprendra la publication du domaine de la formation continue. Cette «perte» peut toutefois être considérée comme une chance pour revaloriser la politique professionnelle et ses disciplines auxiliaires, telles que le droit, l'économie, l'éthique, l'histoire de la médecine, dans le BMS. La reconversion est prévue pour la fin du premier semestre 2001 et les travaux vont bon train.

Depuis le 21 juin 2000, le BMS est «en-ligne». Tous les articles paraissent dans leur intégralité simultanément à la version imprimée et sont accessibles gratuitement, à l'instar de ceux des autres revues EMH.

Tous ceux aspirant à pouvoir consulter rapidement des documents, mais ne disposant pas forcément de place pour leur archivage, apprécieront cette innovation. En dépit de l'accroissement constant du nombre des utilisateurs, les possibilités d'interactions offertes par le forum électronique sur internet ne sont encore que trop timidement exploitées. Nonobstant cet état de choses ou plutôt à cause de cela, les éditeurs se proposent d'élargir l'offre dans le domaine de la publication électronique afin que chaque membre de la FMH puisse trouver ce qu'il souhaite.

En dépit du succès économique du BMS, il convient de remarquer qu'une partie substantielle de ses moyens servent à subventionner d'autres activités et que les membres de la rédaction sont disponibles pour de nombreux autres projets. Mais la rédaction se voit ainsi confrontée à une régression tendancielle de ses recettes, ce qui à moyen terme pourrait remettre en cause son mandat. Savoir si et comment l'on peut influencer sur cette tendance relève finalement moins du concept rédactionnel que d'une volonté politique.

Service juridique

Robert Gmür, lic. en droit, Dania Ischi, lic. en droit; Barbara Linder, secrétaire de direction; Christina Nyffeler, secrétaire (2,5 postes de travail à 100%)

Les renseignements écrits et par téléphone concernant le droit médical, le système sanitaire, les assurances sociales ainsi que certains domaines du droit privé, notamment le droit du travail, demeurent l'essentiel des prestations du service juridique de la FMH.

Le service juridique gère en outre le secrétariat de l'Association des sociétés médicales de Suisse alémanique (VEDAG), du Centre suisse de pharmacovigilance (CSPV) et de la Fondation pour la sécurité des médicaments/Comprehensive Hospital Drug Monitoring (SAS/CHDM).

Durant l'exercice écoulé, tandis que les modèles de contrat existants étaient remaniés, de nouveaux modèles étaient créés. Le service juridique a en outre apporté son précieuse concours à la constitution de diverses fondations.

Ce service a également effectué un travail d'arrière-plan pour le domaine des médicaments, notamment l'ordonnance sur les dispositifs médicaux, la loi sur les produits thérapeutiques et ses ordonnances.

Les accords bilatéraux et la clause du besoin ont donné lieu également à de nombreux appels téléphoniques. En outre, le service juridique a collaboré à l'élaboration d'une directive FMH/OFSP concernant les accords bilatéraux avec l'UE.

Sur le plan interne, le service juridique est compétent pour l'instruction des recours en matière de formation postgraduée et continue. Enfin, il gère également le secrétariat du Conseil suisse de déontologie et lui prête son concours pour des conseils juridiques.

Conseil suisse de déontologie (CSD)

Durant la période passée sous revue, 9 cas ont pu être liquidés. Pour l'heure, 7 sont encore pendants et 8 nouveaux cas ont été nouvellement enregistrés. Le

Dr W. Steiert, président, et le Dr M. Jenny, p.-d., vice-président du CSD, ont présenté leur démission à la Chambre médicale de juin 2000. Le Prof. M. Knoblauch et le Dr Haefeli ont été nommés vice-présidents.

Assistants médicales (MPA)

Barbara Linder, responsable (cf. également secrétariat du service juridique)

La secrétaire du service juridique de la FMH a repris le secrétariat du service des assistantes médicales depuis le départ, après de nombreuses années de service, de sa responsable. En juin 2000 s'est tenue une séance de la Commission de surveillance pour les cours d'introduction. Dans la perspective d'une possible modification du *Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage*, il a été décidé de procéder à une enquête auprès des cabinets médicaux. Un questionnaire a été élaboré à cet effet qui a reçu l'approbation des délégués lors de l'assemblée annuelle. Plus de 2000 questionnaires ont donc été envoyés l'année dernière, qui seront évalués dans le courant de 2001.

Lors de l'assemblée annuelle des délégués aux questions concernant les assistantes médicales, le Dr Alfred Pfiffner, président, et le Dr Beat Geering, vice-président, ont présenté leur démission. En remplacement, le Dr Michel Marchev a été élu président et le Dr Jürg Kreimo, vice-président.

Durant l'exercice écoulé, le contrat de travail pour assistante médicale a été complètement remanié. La documentation concernant la formation des apprenties peut être obtenue auprès de la FMH. Le service des assistantes médicales, en étroite collaboration avec le service juridique de la FMH, apporte son soutien aux médecins comme aux assistantes médicales dans les questions relevant du droit du travail.

Le service organise en outre des cours pour maîtres d'apprentissage (programme raccourci pour les médecins) qui rencontrent toujours un grand succès.

Droit médical/Bureaux d'expertises extrajudiciaires

Me Hanspeter Kuhn, secrétaire général adjoint (poste de travail à 100%)

En tant que collaborateur spécialisé dans le droit médical, Me Kuhn est chargé de mandats spécifiques de la part du président et du Comité central. Durant l'exercice écoulé, il a principalement été chargé des domaines suivants:

Loi sur l'assurance-maladie (LAMal):

- Elaboration d'avis dans le cadre des procédures de consultation à propos des révisions partielles de la LAMal; rédaction d'articles et de prises de positions officielles de la FMH sur la clause du besoin.
- Activité de conseiller juridique dans le groupe d'accompagnement du G 7 pour l'élaboration de la convention-type en vue de l'introduction du TarMed.

- Représentation de la FMH en tant que délégué à la commission permanente d'experts «Protection de la personnalité dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents» (1998-2000). Sur la base des conclusions de cette commission et d'entente avec le président de la FMH, Me Kuhn a élaboré un projet de contrat pour les médecins-conseils qui a été soumis aux caisses-maladie.
- Commentaire de la première révision partielle de la LAMal à l'intention du corps médical, publié dans le BMS.

Bureaux d'expertises extrajudiciaires

La supervision des deux secrétariats du Bureau d'expertises extrajudiciaires de la FMH, à Lausanne (pour la Romandie) et à Berne (pour la Suisse alémanique et le Tessin), figure également parmi les tâches confiées à Me Kuhn. Outre la relecture de la plupart des projets d'expertise, il a dû se prononcer sur les demandes de développement ou de complément d'expertise émanant des parties. Durant l'année 2000, quatre cas ont passé devant le Comité central pour décision. Me Kuhn a également officié en tant que modérateur dans l'atelier «expertises» organisé lors du séminaire pour juristes, qui s'est déroulé en mars 2000 à l'Université de St-Gall.

Secrétariat de la CIMS

Me Kuhn assume aussi le secrétariat de la Commission interfacultés médicale suisse (CIMS). En 2000, il a collaboré principalement à l'élaboration du projet d'un catalogue des objectifs de formation unifié (conseils juridiques, organisation, clarification de la question de la TVA, contrats de travail et mandats).

Durant l'année passée sous revue, Me Kuhn a notamment élaboré les *prises de position* suivantes:

- Livre blanc sur les droits des patients psychiatriques (en collaboration avec le Dr Ursula Steiner)
- 4^e révision de l'AI
- Ordonnance sur la commission d'éthique (en collaboration avec le Dr Ursula Steiner)
- Ordonnance sur la médecine de transplantation

Le Comité central a en outre chargé Me Kuhn d'élaborer le projet «Doping» et les «Recommandations concernant la médecine du sport» (Code de déontologie de la FMH) ainsi que le projet «Médecins et industrie» (droit pénal/droit professionnel), de le représenter dans le *groupe de travail «Médecine du travail»* de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ainsi que dans le *Curatorium travail et santé*.

Grâce à ses connaissances étendues dans les divers domaines du droit de la médecine, Me Kuhn est souvent appelé à donner des exposés. Durant l'année écoulée, il a notamment tenu des exposés sur les thèmes suivants: «La Suisse et l'UE», «Télémédecine et droit/déontologie», «Rationnement: LAMal et responsabilité civile», «Devoir d'informer – et après?», «Que faire en cas de dommage», «Produit de contraste et responsabilité civile», «Obligation de contracter», «LAMal: prestations complémentaires/factures complémentaires».

Enfin, Me Kuhn est l'auteur de plusieurs articles juridiques parus l'année dernière dans le BMS.

Recherche et développement

Jürg Jau (poste de travail à 100%)

En sa qualité de collaborateur spécialiste avec pour mission principale la planification et la conception IT («Informatic Technologies»), M. Jürg Jau a été chargé durant l'exercice écoulé des mandats et projets spécifiques suivants:

Dans le projet «*Application de la réforme des structures*», il a fallu procéder à la programmation de l'interface de données, à la préparation et à la transmission des données aux organisations de base pour la facturation des cotisations centrales. Sont venues s'ajouter diverses interprétations et précisions concernant le règlement d'exécution et les statuts, notamment la question de l'équivalence des diplômes de médecin ainsi que le traitement de demandes de réduction de cotisations.

Comme déjà cité plus haut, le projet «*Informatisation FPC*» a nécessité l'adaptation des infrastructures IT afin de garder la maîtrise de tâches toujours plus complexes (loi sur l'exercice des professions médicales, nouveaux développements FMH/OFSP) et l'élaboration de processus toujours plus efficaces. L'analyse et le design du modèle de processus et de données ne sont pas encore achevés; ils seront exécutés conjointement avec le projet «remplacement du logiciel concernant la gestion d'association».

En effet, le logiciel développé par nos spécialistes, plus assez performant pour satisfaire aux nouvelles exigences, notamment en raison de l'utilisation accrue d'internet, doit être remplacé par un logiciel standard, d'où l'élaboration du projet de remplacement susmentionné. Afin de pouvoir offrir des solutions plus efficaces et plus simples dans la gestion des données sur les membres, les organisations de base ont été invitées en décembre dernier à un atelier destiné à les informer sur le contenu et l'état du projet. Depuis lors, il a été procédé à une description rudimentaire des exigences, à une analyse de marché et à un appel d'offres.

La banque de données FAQ a dû être remaniée pour le service tarifaire ou, plus précisément, le Tar-Med. La traduction française et italienne de la structure tarifaire TarMed ont occasionné des travaux de programmation. En outre, M. J. Jau a collaboré à la conception de l'enquête démographique, au concept de mise à jour de la banque de données du TarMed et a procédé à un sondage sur la gestion de la qualité auprès de 5% des laboratoires de cabinets médicaux ainsi qu'à l'amélioration des infrastructures IT.

M. J. Jau a également participé à l'élaboration du projet «transfert de données à des tiers». A cet égard, il s'est occupé principalement de l'organisation, de la programmation et de la publication sur internet de la liste des attestations de formation complémentaire et des certificats d'aptitude technique FMH reconnus par la LAMal ainsi que de la conception et de la programmation des données pour la version électronique de l'Annuaire médical.

En cas de maladie ou d'absence des collaborateurs du service d'assistance informatique, M. J. Jau en assume le remplacement.

Assistance informatique

Ueli Bucher (applications, programmations); Mario Clément (achat, help-desk) (2 postes de travail à 100%)

Divers travaux de programmation ont été nécessaires pour l'application de la réforme des structures: interface de données et accès aux banques de données pour les organisations de base, programmes de saisie pour les mutations et les réductions des cotisations de membres, élaboration de supports de données, etc.

D'autres travaux de programmation ont été effectués durant l'année écoulée, dans le domaine de la gestion d'association, pour le département «*prestations aux sociétés médicales/affiliation*»: lettres types, accès au contrôle des débiteurs, interfaces, envoi trimestriel des adresses des membres avec le code postal, etc.

Le département de la formation postgraduée et continue (FPC) a eu également recours aux services des informaticiens, notamment en ce qui concerne les évaluations des établissements de formation postgraduée (lettres types, questionnaires et rappels, envoi des données brutes de l'Institut pour la formation prégraduée, postgraduée et continue/IAWF, élaboration de supports de données pour le calcul des questionnaires en retour et l'évaluation graphique, impression de cette évaluation par établissement de formation et discipline médicale, et d'autres évaluations importantes sur Access), ainsi que pour le domaine des titres de spécialiste, des formations approfondies, des attestations de formation complémentaire, des certificats d'aptitude technique, etc.

Un programme spécial a été acheté pour le secrétariat de direction et il a permis, pour la première fois, de créer, pour Windows et Mac, un CD-ROM contenant les documents de séance de la Conférence des présidents.

Durant l'exercice passé sous revue, les deux spécialistes en assistance informatique ont également apporté leur soutien à tous les utilisateurs du secrétariat et des services externes (SRIM, service tarifaire) pour les problèmes rencontrés avec nos diverses applications (Microsoft Office 97, internet et système d'exploitation, ABACUS). Il y a eu aussi l'installation et la configuration des nouveaux PC et des Notebook (un mode d'emploi a été créé à cet effet), la connexion des appareils des nouveaux collaborateurs du secrétariat général et les mesures concernant le droit d'accès au système.

L'exploitation du centre de calcul fait également partie des tâches du service d'assistance informatique. L'installation de packs de service et de PTF sur l'AS/400 et le serveur NT, la protection des données, la sauvegarde des données de l'AS/400, la gestion des problèmes de serveurs et de réseaux, l'installation centrale du programme antivirus Norton pour tous les serveurs et tous les utilisateurs, la surveillance de l'AS/400, Lotus Notes, Livelink, le ser-

veur NT et les réseaux sont autant d'activités dévolues à ce service.

Le service d'assistance informatique est aussi appelé à prêter régulièrement son concours aux firmes de FMH Services (FMH Inkasso Services, FMH Consulting Services) dans l'assistance aux utilisateurs et pour divers travaux de programmation.

En automne 2000, la direction a confié l'analyse approfondie de l'infrastructure IT du secrétariat général à une entreprise de renommée internationale. Les résultats sont attendus pour le début de l'été 2001.

Prestations aux sociétés médicales/affiliation

Christoph Kreyden, responsable du département; Ruth Schindler et Franca Bodenmann, collaboratrices spécialistes, Ueli Imhof, collaborateur spécialiste (état le 31.12.2000: 3,7 postes de travail à 100%)

Les nouveaux statuts de la FMH et le nouveau règlement d'exécution, approuvés à la séance ordinaire de la Chambre médicale de juin 1999, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Or la mise en vigueur de ces nouveaux statuts a entraîné une réforme de l'affiliation. Les nouvelles conditions d'affiliation à la FMH ont généré un surcroît de travail non seulement pour ce département du Secrétariat général mais également pour les organisations de base (sociétés cantonales de médecine et Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique), d'où parfois un retard considérable dans le règlement des cotisations centrales à la FMH. La classification ou la reclassification des membres dans les différentes catégories de cotisations, le changement d'organisation de base et les demandes de réduction sont à l'origine de ces retards. La surcharge de travail provoquée par les innombrables appels téléphoniques et le retour en masse des questionnaires envoyés aux membres dans le cadre de la réforme de l'affiliation n'a pu être maîtrisée que grâce à l'engagement extraordinaire de tous les collaborateurs du service. La réforme des structures a permis de tirer des leçons tant sur le plan interne qu'externe, si bien qu'en 2001 le travail lié à la gestion du registre des membres et à la facturation des cotisations centrales pourra être ramené à la normale. L'intensification de la collaboration avec les secrétariats des organisations de base a été un élément très positif méritant d'être relevé. Toutefois, cette collaboration devra encore s'intensifier en 2001. Pour sa part, le Secrétariat général est à la recherche de solutions en vue de la création d'un logiciel d'association visant à simplifier les travaux administratifs des organisations de base dans la gestion des données concernant leurs membres. A la suite d'un sondage effectué auprès des participants à l'atelier de décembre 2000, destiné à les informer sur l'état du projet «remplacement du logiciel de gestion d'association» pour le Secrétariat général de la FMH et à leur fournir de précieuses informations pour la facturation des cotisations centrales 2001, la majeure partie des participants s'est exprimée pour le maintien d'une facturation commune des cotisations centrales et cantonales/ASMACH par les organisations de base. Il s'est trouvé cependant certaines sociétés cantonales

de médecine qui ont émis le souhait d'une facturation de la cotisation centrale par la FMH. Une proposition allant dans ce sens devrait être présentée par les sociétés concernées à la Conférence des présidents et, partant, à la Chambre médicale.

Il s'avère que la collaboration avec les sociétés de discipline médicale dans le domaine de la gestion des membres devra être plus étroite à l'avenir qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Service de traduction

(traduction de textes allemands en français)

Marco Fachin, chef du service; Anne Wilhelm, Catherine Schlaefli, Michèle Zaugg, Marie-Jeanne Neuhaus, Yvette Studer, traductrices/secrétaires; (2,8 postes de travail à 100%)

Dès le début de l'année, le ton était donné. Deux séances importantes de la Chambre médicale ont en effet eu lieu dans les six premiers mois, précédées de séances préparatoires de la Conférence des présidents. Le volume des documents était tel qu'il a fallu les envoyer sous forme de CD-ROM, car la quantité de papier aurait été trop grande en les imprimant. Pour la première chambre médicale, il a fallu préparer la version alpha 2.2 du TarMed et traduire nombre de documents importants pour ce projet (statuts, règlement d'organisation, diverses conventions, document sur la valeur intrinsèque, etc.). Pour la séance ordinaire de juin, qui s'est déroulée sur deux jours, ce sont, entre autres, plus d'une trentaine de programmes de formation qui ont dû être traduits et pas moins de 89 propositions. Tout cela en plus des tâches habituelles (traduction de la revue mensuelle de médecine factuelle «Infomed Screen», nombreux articles et autres textes pour le BMS et le HIN, divers documents pour les diverses séances, expertises médicales, etc.).

A partir du mois de juillet, la tempête s'est calmée et les choses sont revenues à la normale. Il a enfin été possible de prendre en main divers travaux de nature administrative: archivage électronique (sur le système Livelink), travaux de réorganisation, alimentation de glossaires, etc. Vers la fin de l'année ont commencé les travaux de mise au point des programmes de formation devant être publiés au 1^{er} janvier 2001 ainsi que divers préparatifs pour la traduction de la version 1.0 du TarMed.

A noter que le service a également trouvé le temps d'effectuer quelques travaux de traduction ou de révision pour diverses sociétés (sociétés suisses de chirurgie, de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents et de médecine d'urgence et de sauvetage, Argomed SA, BlueCare SA, NewIndex SA). Il a en outre traduit une expertise médicale à la demande d'un tribunal et divers textes destinés à une étude médicale.

La FMH et ses participations

Durant l'exercice écoulé, deux nouvelles participations sont venues s'ajouter aux autres participations de la FMH (cf. comptes annuels 2000): NewIndex SA, dont le but est de soutenir les organisations cantonales et nationales du corps médical lors de l'intro-

duction et l'application des tarifs médicaux; Swiss-PEP SA, qui offre des programmes d'évaluation des cabinets médicaux.

Nous vous renvoyons à cet égard aux rapports annuels de ces entreprises qui seront publiés en temps opportun dans le Bulletin des médecins suisses.

Nous relatons brièvement malgré tout les activités de deux entreprises dans lesquelles la FMH est actionnaire majoritaire:

*Editores Medicorum Helveticorum EMH
(Editions médicales suisses SA)*

L'activité commerciale des EMH a pris un envol durant l'année écoulée et nous constatons avec satisfaction qu'au lieu du déficit prévu, l'exercice comptable clôturé avec un léger bénéfice, et cela malgré des investissements importants. Mentionnons au passage les travaux préparatoires pour le lancement de la dernière publication le «*Swiss Medical Forum*» consacré principalement aux thèmes de la formation continue. La FMH est représentée au conseil d'administration des EMH par le *Dr H. H. Brunner (président du conseil)*, et les *Drs Claude Aubert et Ludwig-T. Heuss*.

Health-Info-Net SA (HIN)

Durant l'année écoulée, la FMH a pris une décision importante pour l'avenir du HIN. En effet, lors de la séance ordinaire de la Chambre médicale de juin, les délégués ont accepté la proposition du Comité central de soutenir Health-Info-Net (HIN) durant les trois prochaines années par une cotisation spéciale de

50 francs (pour les catégories de membres 1 à 4). Les fonds ainsi recueillis serviront à élargir les structures techniques et administratives du HIN pour lui permettre d'atteindre les buts stratégiques fixés par le Conseil d'administration. Le HIN doit devenir une plate-forme internet spécialisée et un réseau réservé au corps médical et à ses partenaires du système de santé; grâce à une technologie de cryptage de haute sécurité et à un contrôle d'accès conforme aux dispositions sur la protection des données, il doit permettre non seulement l'échange de données confidentielles et sensibles, de faits et d'informations avec des partenaires du HIN par e-mail ou dans des forums de discussion protégés, mais aussi le développement de relations d'affaires. En plus de la sécurité, le HIN offre un savoir sous la forme de données concernant des travaux et des projets scientifiques.

En compensation de leur soutien au HIN par la cotisation spéciale susmentionnée, les membres de la FMH reçoivent l'abonnement de base du HIN gratuitement (e-mail et système de sécurité ASAS). Bien que la campagne promotionnelle «Abonnement de base HIN pour tous les membres de la FMH» n'ait en principe démarré que le 1^{er} janvier 2001, les plus de 1000 nouveaux utilisateurs du second semestre de l'année 2000 ont déjà bénéficié de cette offre. On peut s'abonner au HIN via internet: (www.hin.ch) ou par téléphone sur la ligne HIN-Info 0848 830 740.

Font partie du conseil d'administration de Health-Info-Net SA pour la FMH: *MM. François-X. Descheaux*, secrétaire général (président), et *Georg von Below*, Health Care Informatics.

L'exercice 2000 en chiffres

Bilan au 31 décembre 2000 (Comparaison année en cours/année précédente)		
Désignation	2000 Fr.	1999 Fr.
ACTIFS		
<i>Capital de roulement</i>		
Liquidités	2 611 282.94	2 156 801.69
Titres et valeurs	1 595 620.05	2 296 045.65
Total des liquidités et titres et valeurs	4 206 902.99	4 452 847.34
Créances sur prestations	2 688 924.90	1 355 154.40
Autres créances	61 513.65	69 259.75
Total des créances	2 750 438.55	1 424 414.15
Actifs de régularisation	56 094.80	4 456.90
Total des actifs de régularisation	56 094.80	4 456.90
Total du capital de roulement	7 013 436.34	5 881 718.39
<i>Capital investi</i>		
Participations	974 400.00	741 200.00
Créances à long terme envers des entreprises liées	847 082.00	937 700.00
Total des investissements financiers	1 821 482.00	1 678 900.00
Mobilier et équipement	22 900.00	45 700.00
Machines de bureau, install. informatique, logiciels	192 400.00	264 000.00
Biens immobiliers	1 396 800.00	1 396 800.00
Total des biens	1 612 100.00	1 706 500.00
Total du capital investi	3 433 582.00	3 385 400.00
Total ACTIFS	10 447 018.34	9 267 118.39
PASSIFS		
<i>Capitaux étrangers</i>		
Dettes à court terme	1 201 517.43	783 834.60
Dettes financières spéciales à court terme	0.00	22 079.70
Dettes résultant de projets en cours	942 261.40	1 230 517.75
Passifs de régularisation	131 569.20	25 912.65
Total des capitaux étrangers à court terme	2 275 348.03	2 062 344.70
Charge financière à long terme	445 000.00	445 000.00
Provisions pour réseau	200 000.00	200 000.00
Provisions pour participations	926 500.00	713 900.00
Provisions pour votation générale	150 000.00	150 000.00
Provisions pour frais de personnel	955 000.00	645 000.00
Autres provisions	900 000.00	600 000.00
Total capitaux étrangers à long terme	3 576 500.00	2 753 900.00
<i>Capital effectif</i>		
Capital	4 450 873.69	4 528 618.67
Perte/bénéfice du bilan	144 296.62	-77 744.98
Total capital effectif	4 595 170.31	4 450 873.69
Total PASSIFS	10 447 018.34	9 267 118.39

Compte d'exploitation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000 (Comparaison année en cours/année précédente)

Désignation	2000 Fr.	1999 Fr.
RECETTES		
<i>Produits d'exploitation</i>		
Cotisations de membres	10 363 115.50	7 686 530.00
Recettes de prestations	2 315 639.68	2 504 150.00
Recettes provenant de projets et autres recettes	1 029 351.49	1 876 294.23
Total des produits d'exploitation	13 708 106.67	12 066 974.23
<i>Résultats d'exploitations annexes</i>		
Résultats provenant de placements financiers	402 996.60	207 426.05
Résultat de l'immeuble	855.12	13 163.49
Total des résultats d'exploitations annexes	403 851.72	220 589.54
Résultat extraordinaire et hors exploitation	-877 059.71	431 954.00
Total des RECETTES	13 234 898.68	12 719 517.77
CHARGES		
<i>Charges directes</i>		
Dépenses directes pour prestations	-914 500.92	-864 243.55
Contributions et cotisations de soutien	-1 065 841.25	-659 135.48
Dépenses pour projets et divers	-1 845 941.94	-1 751 489.87
Total charges directes	-3 826 284.11	-3 274 868.90
Frais de personnel	-7 827 533.29	-7 723 748.29
<i>Autres frais d'exploitation</i>		
Frais de locaux	-175 376.68	-191 502.34
Entretien et réparations/leasing	-6 914.58	-6 579.81
Frais de véhicules et transport	-8 500.06	-9 297.97
Assurances choses, redevances, taxes	-7 074.90	-5 198.80
Frais d'énergie et taxes d'ordures	-1 031.90	-1 728.02
Frais d'administration et d'informatique	-848 454.10	-1 065 078.53
Frais de publicité	-8 894.51	-12 600.00
Autres frais d'exploitation	0.00	-38 514.14
Résultat financier	21 637.61	1 475.96
Total des autres frais d'exploitation	-1 034 609.12	-1 329 023.65
<i>Impôts et amortissements</i>		
Impôts sur bénéfice et capital	-51 829.50	-40 458.40
Impôts préalables non imputables	-135 092.55	-118 513.47
Amortissements	-215 253.49	-310 650.04
Total impôts et amortissements	-402 175.54	-469 621.91
Total des CHARGES	-13 090 602.06	-12 797 262.75
Gain/perte de l'exploitation	144 296.62	-77 744.98

Bilan

L'augmentation du capital de roulement est due principalement au fait qu'un montant important représentant les cotisations centrales n'avait pas encore été réglé par les organisations de base. Le capital investi montre une légère hausse en raison des participations de la FMH à de nouvelles entreprises. Grâce aux très bons résultats enregistrés, il a été possible de couvrir totalement les risques des participations et de constituer la provision nécessaire pour la retraite du président de la FMH en exercice.

Compte d'exploitation

En ce qui concerne les produits, nous enregistrons une augmentation par rapport à l'année précédente,

due à l'augmentation des cotisations et aux gains sur les cours. Les dépenses ont été plus élevées que celles de l'année précédente, notamment en raison de deux séances de la Chambre médicale, dont l'une (ordinaire) de deux jours. En outre, dans le cadre de la campagne «Abonnement de base à HIN pour tous» (e-mail et système de sécurité ASAS), la FMH a pris en charge les abonnements HIN non facturés du second semestre 2000. De gros montants ont également été affectés à des projets en cours. En revanche, les dépenses concernant le personnel n'ont pratiquement pas bougé malgré le paiement à la fin de l'année d'une grande partie des heures supplémentaires. L'augmentation minimale des dépenses de ce secteur est due au fait que certains postes n'ont pas été repourvus après

le départ de leur titulaire. Pour leur part, les dépenses d'administration et d'informatique ont régressé: l'envoi sur CD-ROM des documents pour la Conférence des présidents, les Chambres médicales et les séances du Comité central a permis de réduire de 36% les frais de matériel de bureau, de photocopies, d'imprimés et surtout de port.

Personnel

Durant l'exercice écoulé, six collaboratrices et collaborateurs des services suivants ont quitté le Secrétariat général:

Formation postgraduée et continue	1 poste à plein temps
Finances	1 poste à plein temps
Communication/service juridique	1 poste à plein temps
Affiliation (provisoirement)	1 poste à plein temps
Prévention	1 poste à temps partiel
Secrétariat de direction	1 poste à plein temps

Le poste au département de la formation postgraduée et continue sera repourvu en 2001. La responsable du service des finances, Mme Ruth Rest, a pris sa retraite à la fin de l'année après 25 ans de service. La place de travail est supprimée. Ce service dispose à partir de 2001 de 1,7 poste à 100%. Les deux postes à 50% «Communication et service juridique» et celui de la prévention à 70% n'ont pas été repourvus. En revanche, le poste à plein temps du secrétariat de direction est à nouveau occupé. Au 31 décembre 2000, la liste de salaires de la FMH comptait 59 collaboratrices et collaborateurs, dont 30 à plein temps et 29 à temps partiel.

Grâce aux provisions constituées en 1999, la majeure partie des heures supplémentaires accumulées depuis l'introduction de l'horloge de pointage (cf. rapport annuel 1999) ont pu être payées. Leur compensation n'a été possible que dans une mesure très limitée. Le solde de ces heures sera réglé au début 2001.

Le Secrétariat général a la chance de compter parmi son personnel un certain nombre d'employés à son service depuis de nombreuses années. Durant l'exercice écoulé, les personnes suivantes ont fêté:

25 ans de service

Ruth Rest, responsable du dpt des finances

Esther Würz, responsable d'équipe au dpt

Formation postgraduée et continue

20 ans de service

Brigitte Mottet, SRIM/Bureau d'expertises extrajudiciaires

Ruth Schindler, dpt prestations aux sociétés médicales/affiliation

15 ans de service

Margret Brügger, dpt Formation postgraduée et continue

10 ans de service

Markus Baumgartner, responsable du service tarifaire, directeur de FMH Services

Marco Fachin, responsable du bureau de traduction

Hanspeter Kuhn, chargé des questions du droit médical

Nous remercions une fois encore chaleureusement ces personnes pour leur fidélité à la FMH ainsi que l'ensemble du personnel pour la compétence, la motivation et l'engagement au-dessus de la moyenne dont ils font preuve envers la FMH.